

A renvoyer à
Annemasse Agglo
11 avenue Emile Zola - BP 225
74105 ANNEMASSE CEDEX

Tél : 04.50.87.62.76

Email : branchement.mde@annemasse-agglo.fr

Commune de _____

Nom et adresse du demandeur à qui sera adressée la facture de travaux de branchement exécutés par Annemasse Agglo (partie sous domaine public) _____

Téléphone : email :

Le demandeur s'engage à payer, dès présentation de la facture, la somme correspondante aux frais de branchement à Annemasse Agglo. En tout état de cause, le demandeur a choisi de son plein gré la construction d'un nouveau raccordement (EP/EU).

Adresse du branchement _____

Date d'expédition de l'engagement de souscrire un branchement d'égout (s'il y a lieu) : |_|_| |_|_| |_|_|

Dénomination de la copropriété _____

Propriété contrôlée par le service Branchement-contrôle-SPANC d'Annemasse Agglo OUI NON

Propriété ayant un branchement existant non conforme OUI NON

Présence d'une fosse (septique ou autre) OUI NON

Séparation des eaux (eaux usées/eaux pluviales) OUI NON

Profondeur des canalisations (si possible) existantes ou projetées en limite du domaine public :

- Eaux usées : |_|_|_| , |_|_| m
- Eaux pluviales : |_|_|_| , |_|_| m
- Eaux industrielles : |_|_|_| , |_|_| m

L'implantation du branchement sera réalisée en présence du demandeur ou de son représentant et d'un agent du service branchement-contrôle-SPANC. La position du branchement demandé sera reportée sur un extrait cadastral fourni par le service branchement-contrôle-SPANC et contresignée par le demandeur ou son représentant, lors de la visite d'implantation.

Le demandeur est informé qu'Annemasse-Agglo ne fournira aucune cote fil d'eau de raccordement. Annemasse-Agglo ne pourra en aucun cas s'engager à réaliser un branchement à une cote fil d'eau donnée. L'altitude du branchement sera fixée par la réalisation du branchement.

